

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA MVILA

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE MVANGAN

\*\*\*\*\*

SERVICE DE PASSATION DES MARCHES

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

MVILA DIVISION

\*\*\*\*\*

MVANGAN COUNCIL

\*\*\*\*\*

TENDER'S BOARD

SERVICE

\*\*\*\*\*

DECISION MUNICIPALE N° 007/ DM/C-MVGAN/2022 DU 18 AVR 2022

Portant attribution du Marché relatif à l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 du 31/01/2022 pour les travaux d'électrification solaire de la localité d'Amvom dans la Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du Sud, en procédure d'urgence  
FINANCEMENT : BIP MINEE. EXERCICE 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MVANGAN,  
(Commandeur de l'Ordre de la Valeur)

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/76 du 8 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application;
- Vu Le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement
- Vu l'Arrêté N°0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement;
- Vu la Décision N°0015/D/MINMAP DU 20 Janvier 2015 portant désignation des Présidents par intérim des Commissions internes de passation des marchés auprès de certaines Communes ;
- Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics;
- Vu la Circulaire N°005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu La circulaire N° 00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2022.

Considérant l'avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 du 31/01/2022 pour les travaux d'électrification solaire de la localité d'Amvom, dans la Commune de Mvangan, Département de la Mvila, Région du Sud, en procédure d'urgence : Financement : BIP MINEE, Exercice 2022,

Vu les rapports d'évaluation et de réévaluation de la SCAO,

Vu les PV de la commission et sa proposition d'attribution y compris ses observations,

Considérant la lettre du Maire N°040/L/C-MVGAN/SG/2022 du 05/04/2022 y compris la réponse apportée par le soumissionnaire jugée non satisfaisante

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : l'Appel d'offre relatif à l'Avis susmentionné est déclaré **infructueux**.

**Article 2** : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CIPM





REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail –Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU SUD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA MVILA  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MVANGAN  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DE PASSATION DES MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
SOUTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MVILA DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MVANGAN COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
TENDER'S BOARD  
SERVICE  
\*\*\*\*\*

N°006/C/MO/CIPM/C-MVGN/2022

## COMMUNIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/AONO/PU/C-MVANGAN/CIPM/2022 DU  
31/01/2022 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION SOLAIRE DE LA LOCALITE D'AMVOM  
DANS LA COMMUNE DE MVANGAN, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD EN  
PROCEDURE D'URGENCE

Financement : BIP MINEE, Exercice 2022

Le Maire de la Commune de Mvangan, Maître d'Ouvrage communique :

Par Décision Municipale N° 007/ DM/C-MVGAN/2022 du 18 AVR 2022, l'Appel d'offre objet

l'Avis susvisé est déclaré **infructueux** suivant le tableau ci-après :

Soumissionnaire	Note technique	Montant TTC	Délai	Observations
ETS LA REFERENCE	48,39%	/	/	Offre éliminée pour note technique insuffisante (inférieure à 75%)
ETS RAMSON SERVICES	77,42%	/	/	Offre éliminée pour fausses informations sur la qualité du chef chantier (signatures sur la CNI, CV et attestation de disponibilité différentes)
ETS LUGUY	93,55%	/	/	Offre éliminée pour fausses déclarations du Chef Chantier
DEMTARE ENERGY & SYSTEM SARL	45,16%	/	/	Offre éliminée pour note technique insuffisante (inférieure à 75%)

Par ailleurs, les soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, elles seront détruites

### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SU
- P/CIPM
- Affichage /Archives



MVANGAN, LE 18 AVR 2022  
LE MAIRE  
(Maître d'Ouvrage)

**MINSILI EBA Thomas**